



## Fin de contrat sans explications

-----  
Par Etoile

Bonjour

En septembre j' ai commencé un CDD de 3 mois pouvant déboucher sur un CDI.J' ai fait une semaine sur un premier poste,je suis partie au bout d ' une semaine par manque d ' encadrement.La direction m' a alors proposée un autre poste.Ce poste pouvait également déboucher sur un CDI sauf que j' ai entendu des critiques malveillantes à mon sujet.Je n' ai pas eu le poste et la direction m' a proposé un CDD de 2 mois.Ce CDD me convenait bien ,je me suis bien intégrée dans l' équipe et j' ai eu de bons rapports sur ce poste.Mon contrat a alors été renouvelé. Je me sentais bien sur ce poste et un jour(un mois plus tard) je reçois un courrier m' informant de la fin de mon contrat.Je n' ai eu aucune explication de la cadre de santé. La direction des soins m' a expliquée que j'étais au terme de mon contrat.Je trouvais cela suspect d' autant plus que le poste a été remis à l' affichage.Je me suis doutée que l' équipe de mon ancien contrat m' avait dénigrée. J' ai d' ailleurs entendu des conversations à ce sujet et effectivement elles m' ont critiquée.La direction a pris toutes les précautions :fin de contrat CDD avec dates et ne m' a pas mentionnée les critiques recues.Les critiques concernent ma pratique professionnelle néanmoins je ne sais pas ce qui a été dit.Je trouve violent et inadmissible qu' aucune explication soit transmise. Je suis blessée et très affectée par ces prejudices moral.Comment puis je me defendre et au moins connaître les raisons de la fin de ce contrat. L' employeur n' est il pas tenu d' assurer la santé et la sécurité de ses salariés? Comment faire pression? Le comble je travaille en tant qu' infirmière en psychiatrie!

Merci.

-----  
Par kang74

Bonjour

Il n'y a pas d'explication à donner quand une fin de contrat correspond aux dates de contrat et un CDD a souvent une date de début et une date ( ou un moment) de fin : c'est le concept d'un CDD.

De plus ils ne peuvent pas renouveler un CDD à l'envie : il y a un cadre légal à respecter .

Ils sont libres de ne pas vouloir vous renouveler actuellement ( mais de faire appel à vous plus tard)et n'ont pas d'explication à vous donner

Par de là, toute procédure à ce sujet serait vaine à ce sujet , il n'y a pas de préjudice moral à faire valoir, vous saviez que ce contrat avait une date de fin : vous l'avez signé .

Les postes d'infirmiers étant légion, cela ne devrait pas être compliqué de passer à autre chose .

-----  
Par Etoile

Bonjour

Merci.

Effectivement il n'y a pas de préjudice moral. Néanmoins mon CDD aurait pû être renouvelé si il n y avait pas eu ces médisances. Je pense que la direction devrait me transmettre ce qui a été dit.En fait,l ' ancienne équipe est allée me critiquer auprès de la direction des soins après mon départ(pendant mon CDD).Mon CDD aurait pû se terminer en janvier mais il a été stoppé net.

Cette attitude est lâche de la part de la direction et de l' équipe. Je pense qu'elles ont dit des choses graves car je suis rayée de cet hôpital. Je débute dans le métier et c' est un métier compliqué surtout quand on est pas formée par l' équipe presente.

Comme vous le dites il serait préférable de passer à autre chose mais j'aimerais savoir ce qui a été dit.

C' est difficile à encaisser!

-----  
Par janus2

Mon CDD aurait pû se terminer en janvier mais il a été stoppé net.

Bonjour,

Vous voulez dire que votre CDD n'a pas été à son terme ? L'employeur l'a donc rompu par anticipation. Seule la faute grave du salarié permet à l'employeur de rompre le CDD en respectant une procédure (identique à celle du licenciement), cette procédure a t-elle été respectée ?

-----  
Par Etoile

Bonjour

Mon CDD aurait pû être prolongé car j' etais sur un arrêt maladie et la personne reprenait son poste en janvier. Tout se passait bien et la cadre souhaitait que je reste sur ce poste. Alors mon CDD était renouvelable ,il a été renouvelé deux fois ,il s 'est terminé le 19 novembre date notée sur mon contrat et il n' a pas été renouvelé. IL n' y a pas eu de fautes graves.

J' ai demandé des explications et la direction m' a dit que mon contrat se terminait. Je ne suis pas dupe,ils ne m' ont rien proposé alors qu' il y a des postes vacants.

Et le CDD est sur INDEED.